



ASSOCIATION COLIVRIS

FICHE D'INSCRIPTION

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026



RENSEIGNEMENTS ELEVE :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Soutien scolaire ou aide aux devoirs : _____

Quelle (s) matière(s) : _____

RENSEIGNEMENTS TUTEUR LEGAL :

Mère (si autre lien de parenté préciser : _____)

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Adresse mail : _____

Père (si autre lien de parenté préciser : _____)

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Adresse mail : _____

Merci de préciser ici, à quelle(s) adresse(s) mail les informations doivent-elles parvenir ?

Mère

Père

Les 2

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Lien de parenté : _____

Je joins à cette fiche le règlement de l'adhésion annuelle à l'association Colivris, d'un montant de 15 euros, ainsi que la cotisation annuelle d'un montant de 90 euros (un chèque pour le montant total encaissé début novembre OU trois chèques qui seront encaissés en novembre, janvier et avril. Les trois chèques doivent être donnés en même temps le jour de l'inscription).

Fait à _____, le _____

Signature du responsable légal (en cas de séparation, signature des deux responsables légaux)



ASSOCIATION COLIVRIS



FICHE DE DECHARGE DE RESPONSABILITE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Cette fiche est à rendre en même temps que la fiche d'inscription.

Je, soussigné(e), _____, tuteur(trice) légal(e) de l'élève _____, inscrit(e) au cours de soutien scolaire de l'association Colivris à Bonson sur le créneau de _____ :

- n'autorise pas mon enfant à quitter seul le cours à la fin de celui-ci.
- autorise mon enfant à quitter seul le cours à la fin de celui-ci :
 - de façon systématique.
 - pour une période donnée (préciser) : _____.
- autorise une autre personne que moi à venir chercher mon enfant à la fin du cours :

Nom et prénom de la personne concernée : _____

Lien de parenté avec l'enfant : _____ Téléphone : _____

Je déclare avoir lu le règlement intérieur, notamment la partie concernant la responsabilité civile de l'association Colivris en cas d'accident survenu sur le trajet pour se rendre au cours ou pour quitter le cours, et y adhérer sans réserve. L'association Colivris ne pourra être tenue responsable en cas d'accident survenu sur le trajet pour se rendre au cours ou pour quitter le lieu du cours.

Fait à _____, le _____

Signature du responsable légal (en cas de séparation, signature des deux responsables légaux)



ASSOCIATION COLIVRIS
CONDITIONS TARIFAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2025-2026



L'adhésion à l'association est **obligatoire** pour tous les élèves, et s'élève à **15 euros /an** et par famille (de septembre à septembre)

Cotisations (en sus de l'adhésion)

- Aide aux devoirs pour les primaires
- Aide aux devoirs pour les collégiens
- Soutien scolaire pour les primaires
- Soutien scolaire pour les collégiens
- Cours d'initiation à la guitare

Tarif unique pour l'année : **90 euros** (paiement en une fois ou en trois chèques de 30 euros encaissés en novembre, janvier et avril donnés simultanément avec le dossier d'inscription.)

10% de réduction pour les fratries.



ASSOCIATION COLIVRIS REGLEMENT INTERIEUR



Tous les cours dispensés par l'association Colivris se tiendront à la Maison Flora rue Vé Lou Bourg à Bonson.

L'élève s'engage à arriver à l'heure en cours ou prévenir en cas de retard potentiel ou systématique ; à respecter les lieux de cours, à les laisser propres et rangés, à ne pas crier, à ne pas courir, à respecter l'autorité de l'enseignante durant les cours et dans les lieux prévus afin d'assurer le bon fonctionnement du cours et l'apprentissage optimal pour tous ; à ne pas se mettre en danger et à ne pas mettre en danger autrui et à cesser tout comportement dangereux à la simple demande de l'enseignante ; à adopter un comportement sérieux et responsable durant les cours et aux abords de la salle prévue pour les cours.

L'élève prend note que la responsabilité civile de l'association Colivris ne peut être engagée pour tout accident qui surviendrait en venant au cours ou en quittant le cours.

Pour les élèves mineurs, le responsable légal s'engage à accompagner son enfant devant le lieu des cours et à attendre que celui-ci soit rentré dans la salle pour quitter les lieux. Le responsable légal s'engage également à venir chercher son enfant devant le lieu des cours à la fin de celui-ci. Si l'élève mineur est autorisé à se rendre / quitter seul le lieu des cours, le responsable légal s'engage à transmettre par écrit une lettre d'autorisation à l'association Colivris, dégageant celle-ci de toute responsabilité en cas d'accident qui surviendrait sur le trajet de l'élève mineur. Le responsable légal de l'élève mineur s'engage, en cas de retard, à prévenir l'enseignante.

L'enseignante attendra que le responsable légal de l'élève mineur soit présent pour laisser sortir l'élève sans autorisation écrite préalable du responsable légal. Si le responsable légal, de façon exceptionnelle, souhaite laisser partir son enfant seul ou avec une autre personne, qui n'est pas renseignée sur la fiche d'inscription, le responsable légal s'engage à envoyer par écrit un SMS à l'enseignante décrivant les conditions exceptionnelles du jour. En l'absence de SMS, l'enseignante pourra téléphoner au responsable légal habituel et attendre une réponse de sa part avant d'agir. En cas d'absence de l'élève, le responsable légal de l'élève mineur s'engage à prévenir au plus tôt l'enseignante.

Le responsable légal s'engage à attendre que la porte du lieu des cours soit ouverte pour récupérer son enfant. En cas de nécessité exceptionnelle de venir chercher son enfant avant la fin du cours, le responsable légal s'engage à prévenir au préalable l'enseignante. L'accès à la salle des cours est exclusivement réservé aux élèves inscrits et à jour de leur adhésion et de leurs cotisations.

L'enseignante pourra refuser l'accès aux cours à un élève ne respectant pas le présent règlement intérieur et avertira immédiatement le responsable légal. Un comportement dangereux ou ne respectant pas le présent règlement intérieur pourra entraîner la radiation de l'élève en tant que membre de l'association sans remboursement de la cotisation déjà payée. Toute période commencée est due.

L'association Colivris donne tous les pouvoirs aux enseignantes pour tronquer ou annuler un cours si les conditions extérieures ne permettent pas la sécurité de tous. L'enseignante préviendra les élèves et le responsable légal en cas de troncature ou annulation du cours.

Aucun cours ne sera assuré pendant les vacances scolaires, ni pendant les jours fériés, sans donner lieu à aucun remboursement, ni aucune réduction de la cotisation due ou à payer. A l'exception de stages de remise à niveau pour les collégiens (sur demande).

L'élève et son responsable légal s'engagent à adhérer au présent règlement intérieur sans condition. La signature de l'élève et de son représentant légal sur la fiche d'inscription vaut pour adhésion sans réserve au présent règlement intérieur.



ASSOCIATION COLIVRIS
AUTORISATION / DROIT A L'IMAGE

Cette feuille est à rendre en même temps que la fiche d'inscription.

Je soussignée _____

autorise

n'autorise pas

l'association Colivris à publier les photos de mon enfant _____

sur le bulletin municipal.

Fait à _____, le _____

Signature du responsable légal